

AQUAZEN POLE

Règlement intérieur Piscine

1. Les adhérents s'engagent :

- A verser la totalité du règlement lors de l'inscription. il pourra néanmoins être encaissé en 3 fois par chèque (Septembre, Janvier, Mars), ou règlement mai, juin et juillet pour profiter de l'offre réabonnement, ou par prélèvement mensuel avec 15 euros de frais de dossier (valable pour tout abonnement pris avant fin décembre).
- A joindre un certificat médical pour tout nouvel abonné précisant l'activité aquatique pour les nouveaux abonnés.
- A joindre une photo d'identité.

L'accès au cours sera autorisé uniquement si le dossier est complet.

2. L'adhésion

L'adhésion donne droit à l'activité jusqu'au 30 juin 2019, toutes modifications nécessitent un accord préalable, si accord un avoir est envisagé avec une pénalité de 10% (avoir valable jusqu'à fin juin de l'année en cours) ; certaines prestations vous seront alors proposées sur la structure.

L'abonnement est **nominatif**, il n'est ni **remboursable**, ni **cessible**.

Votre abonnement vous donne la possibilité à titre personnel de bénéficier de séances supplémentaires à **12€**, (toutes disciplines confondues).

3. LOGICIEL DE RÉSERVATION

- Vous avez la possibilité de gérer vos annulations et récupérations à partir de ce logiciel ou toujours via l'accueil du centre.
- Votre identifiant + votre mot de passe vous seront remis lors de votre inscription.
- Vous disposez de **41 séances** de septembre 2018 à juin 2019.
- Les jours fériés sont crédités sur votre compte adhérent, vous pouvez les utiliser dès la rentrée.

4. NOUVEAU ANNULATION 12H à l'avance SINON SÉANCE PERDUE

- Le rattrapage des séances est toléré dans la mesure du possible avant la fin de l'abonnement soit le 30/06/2019.
- **Nous vous rappelons que pour le bon fonctionnement des récupérations, il est IMPÉRATIF que chacun libère sa place en temps et en heure. Ainsi chacun aura plus de choix de créneaux.**

5. DATES DE FERMETURES : (séances non récupérables)

- Fêtes de Noël : du 24/12/2018 au 02/01/2019 à 9h
- Vacances de février : du 18/02/2019 au 23/02/2019
- Fin de l'abonnement le samedi 29 juin 2019

6. Les adhérents s'engagent à respecter les normes d'hygiène, de sécurité, de politesse au sein de l'établissement.

- **Pas de chaussures.** Se déchausser dans la zone prévue à cet effet et seules les claquettes spécifiques dans les vestiaires et autour du bassin sont autorisées.
- **SE DOUCHER ET SE SAVONNER AVANT DE RENTRER DANS L'EAU.**
- **Attendre l'autorisation** du maître-nageur sauveteur avant d'entrer dans le bassin.
- L'esprit d'Aquazen Pôle implique le respect de chacun pour la pérennité de l'ambiance conviviale.
- Penser à laisser la clé du casier en partant.
- Accès au bassin **5 minutes avant le cours** afin de respecter le cours précédent.

7. La séance de bébé nageur est de 45 minutes (selon l'âge). La séance est pour un adulte et un enfant. Nous vous rappelons qu'il est obligatoire qu'il y ait un adulte par enfant. En accord avec le maître-nageur, un deuxième parent peut être autorisé à aller dans l'eau selon l'affluence. Le deuxième accompagnant (en dehors des parents) devra régler 8€ la séance.
8. Le non-respect du règlement intérieur peut impliquer l'exclusion de l'adhérent sans remboursement total, une somme de 50% sur le restant non profité sera retenue pour frais de gestion et dossier.

La Direction

AQUAZEN POLE

Règlement intérieur Pilates

1. Les adhérents s'engagent :

- A verser la totalité du règlement lors de l'inscription. il pourra néanmoins être encaissé en 3 fois par chèque (Septembre, Janvier, Mars),
- A joindre un certificat médical Pilates (certificat valable 3 ans)
- A joindre une photo d'identité.

L'accès au cours sera autorisé uniquement si le dossier est complet à partir du ⁰⁵03/09/2018.

2. L'adhésion

L'adhésion donne droit à l'activité jusqu'au 4 juillet 2019, toutes modifications nécessitent un accord préalable.

L'abonnement est **nominatif**, il n'est ni **remboursable**, ni **cessible** sauf cas de force majeure. Un justificatif sera demandé. Dans ce cas, un avoir est envisagé avec une pénalité de 10% (avoir valable jusqu'à fin juin de l'année en cours) ; certaines prestations vous seront alors proposées sur la structure, à faire avant fin juin 2019.

3. ANNULATION 24H à l'avance SINON SÉANCE PERDUE

- Le rattrapage des séances est toléré dans la mesure du possible avant la fin de l'abonnement soit le 28/06/2019.

4. DATES DE FERMETURES : (séances non récupérables)

- Toussaint : du 29/10/18 inclus au 04/11/18 à 9h
- Fêtes de Noël : du 24/12/2018 au 06/01/2019 à 9h
- Vacances de février : du 18/02/2019 inclus au 24/02/2019 à 9h
- Vacances de Printemps : du 15/04/2019 inclus au 22/04/2019 à 9h

Les jours fériés :

- - lundi 2 juillet remplace **lundi de Pâques** *mardi 3/07/19 remplace le 4/09/18.*
- Mercredi 4 juillet remplace le **1^{er} mai**
- Jeudi 5 juillet remplace le **jeudi de l'Ascension**
- Mercredi **8 mai** est récupérable avant le 4 juillet (suivant places disponibles)

5. Les adhérents s'engagent à respecter les normes de **sécurité** et de **politesse** au sein de l'établissement.

- Dans un souci d'hygiène, vous devez apporter une serviette pour protéger le tapis ainsi qu'une tenue appropriée et confortable.

- L'esprit d'Aquazen Pôle implique le respect de chacun pour la pérennité de l'ambiance conviviale.

6. Le non-respect du règlement intérieur peut impliquer l'exclusion de l'adhérent sans remboursement total, une somme de 50% sur le restant non profité sera retenue pour frais de gestion et dossier.

La Direction